

# Association Cœurs d'EHS

## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2026

Le 31 mars 2026 à 15h, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Cœurs d'EHS s'est tenue sur convocation de sa Présidente sur le serveur privé Discord de l'association.

Personnes présentes à la visioconférence : **12**

Magali Lesure, présidente ; Claude Fournier, trésorier ; Betty Brenac, Florence Chatain, et Guillaume Thibault, administrateurs ; Cécile Maumelat et Valériane Hugé, déléguées ainsi que 5 adhérentes.

Cette Assemblée Générale étant **dématérialisée** :

- **114** adhérents à jour de leur cotisation avaient été préalablement appelés à voter.
- **49** d'entre eux ont voté par mail
- **1** adhérent a voté par courrier.

---

## Ordre du Jour

- 1) Approbation du Rapport d'activités 2024
- 2) Approbation du Rapport financier 2024
- 3) Approbation du Rapport d'activités 2025
- 4) Approbation du Rapport financier 2025
- 5) Approbation du montant minimum de la cotisation annuelle
- 6) Élection de Bertrand Le Brun-Cordier au poste de Vérificateur aux comptes
- 7) Questions diverses

---

## Résultats des votes

### 1) Approbation du Rapport d'activités 2024

Magali Lesure vous soumet le Rapport d'activités 2024 de l'association ci-joint et vous remercie d'en prendre connaissance.

- ⇒ **Ce Rapport d'activités a été approuvé à la majorité des personnes ayant voté par 48 voix pour et 2 abstentions.**

### 2) Approbation du Rapport financier 2024

Claude Fournier, Trésorier de l'association, vous soumet le Rapport financier 2024 de l'association ci-joint et vous remercie d'en prendre connaissance.

⇒ **Ce Rapport financier a été approuvé à la majorité des personnes ayant voté par 48 voix pour, 1 abstention et 1 vote blanc.**

### **3) Approbation du Rapport d'activités 2025**

Magali Lesure vous soumet le Rapport d'activités 2025 de l'association ci-joint et vous remercie d'en prendre connaissance.

⇒ **Ce Rapport d'activités a été approuvé à la majorité des personnes ayant voté par 48 voix pour et 2 abstentions.**

### **4) Approbation du Rapport financier 2025**

Claude Fournier, Trésorier de l'association, vous soumet le Rapport financier 2025 de l'association ci-joint et vous remercie d'en prendre connaissance.

⇒ **Ce Rapport financier a été approuvé à la majorité des personnes ayant voté par 49 voix pour et 1 abstention.**

### **5) Approbation du montant minimum de la cotisation annuelle**

Au nom du Conseil d'Administration, Magali Lesure propose que le montant de la cotisation annuelle à l'association reste inchangé, soit un montant libre minimum de 5 € afin que les services proposés par l'association soient accessibles aux plus démunis. Mais vous pouvez bien sûr donner davantage en choisissant l'adhésion à 20 € ("classique") ou à 50 € (adhésion "de soutien") ou tout autre montant de votre choix car ce sont vos adhésions qui permettent principalement à l'association de fonctionner.

⇒ **Ce montant minimum a été approuvé à la majorité des personnes ayant voté par 47 voix pour, 2 abstentions et 1 vote blanc.**

### **6) Élection de Bertrand Le Brun-Cordier au poste de Vérificateur aux comptes**

Bertrand Le Brun-Cordier a adhéré à l'association en mai 2025. Il est le conjoint de notre déléguée Sarah Gohier à Corsept, en Loire-Atlantique, et gère avec elle "La Petite Grange de Sarah", une entreprise spécialisée dans la fabrication de chocolats et produits de confiserie.

⇒ **Cette candidature a été approuvée à la majorité des personnes ayant voté par 44 voix pour, 3 abstentions, 2 votes blancs et 1 vote nul.**

### **7) Questions diverses**

Vous avez posé 3 questions par mail auxquelles nous avons répondu durant l'AG.

## Déroulement de l'Assemblée Générale

*Il s'agit d'un résumé des points les plus importants discutés durant l'AG.*

### **15H-15H45**

Comme nous étions peu nombreux nous avons pris le temps de nous présenter les uns aux autres et de discuter ensemble de choses et d'autres.

### **15H45-16H**

Magali Lesure a proclamé les résultats des votes.

### **16H-17H**

**Question n°1**, posée par Jana Roy :

*« Pouvez-vous me soutenir pour demander le remplacement du Linky par un compteur non communicant auprès d'un GRD local ? »*

Réponse de Magali Lesure :

*« Actuellement Cœurs d'EHS n'a pas les compétences ni les ressources humaines nécessaires pour ce type de démarches et ce n'est pas trop notre spécialité non plus. Je vous conseille plutôt de vous adresser à Robin des Toits qui en a l'expertise et qui devrait pouvoir le faire.*

*Nos associations ne sont pas en concurrence. Nous avons chacune nos spécificités, nous échangeons régulièrement et nous entretenons des rapports cordiaux.*

*Évidemment, si des adhérents souhaitent nous rejoindre pour créer un « Pôle anti-Linky » ils sont les bienvenus. J'aimerais tant pouvoir compter sur quelques experts qui travailleraient à nos côtés mais pour l'instant nous manquons cruellement de membres actifs dans tous les domaines ».*

**Question n°2**, posée par Cécile Maumelat :

*« La bonne réserve financière dont nous disposons ne pourrait-elle pas servir à dédommager davantage les personnes qui se déplacent aux rassemblements, comme à celui de Riezes en 2025 ? Car 62 € pour 2 personnes, c'est très peu. »*

Réponse de Magali Lesure :

*« Nous avons déjà remboursé des frais de déplacement (carburant, etc.) ou de participation à des rassemblements par le passé et nous continuons à le faire. Les membres du CA peuvent le demander. Personnellement, je le fais systématiquement car j'ai très peu de ressources mais tous ne le demandent pas, par choix. Par exemple, à Rièzes, Claude Fournier et Valérie-Anne Hugé n'ont pas souhaité se faire rembourser leur frais.*

*Selon l'article 13 de nos statuts, seuls les membres du Conseil d'Administration ont droit au remboursement de leurs frais sur présentation de justificatifs mais le remboursement de certains frais pourrait aussi être accordé à des délégués, après validation par le CA. »*

**Question n°3**, posée par Cécile Maumelat :

*« La bonne réserve financière dont nous disposons ne pourrait-elle pas aussi servir à payer quelques heures de travail à Magali Lesure qui travaille bénévolement alors qu'elle manque de ressources financières ? »*

Réponse de Magali Lesure :

*« Comme j'aimerais que cela soit le cas, mais cela n'est pas possible ! D'une part, parce qu'un membre du CA ne peut pas être salarié au sein de son association et, d'autre part, parce que cela siphonnerait notre trésorerie en quelque mois !*

*Je n'ai pas travaillé aussi dur depuis 8 ans à bâtir Cœurs d'EHS pour la mettre à terre en 6 mois. Et je n'ai pas envie non plus que vos dons et adhésions servent à me faire vivre, vous qui êtes souvent dans la même précarité financière que moi et que je cherche à aider.*

*Par contre, si je pouvais obtenir des subventions pour me financer quelques heures de travail par semaine (on peut rêver !), ce serait différent car cet argent ne viendrait pas de vos contributions mais de l'État, responsable de la pollution qui nous rend malade.*

*J'ai l'intention de solliciter des subventions mais si je les obtenais je devrais démissionner du CA pour être embauchée, ce qui soulèverait une autre difficulté : trouver quelqu'un pour prendre ma place et former cette personne à devenir mon employeur !*

*Donc, OUI, j'aimerais être salariée de Cœurs d'EHS mais pas avec vos dons et à condition que quelqu'un veuille bien devenir président(e) de l'asso à ma place. J'y travaille, mais à mon avis ce n'est pas pour demain ! ». Ceci dit, si le cœur vous en dit, faites-vous connaître !*

**Autre question**, posée par Corinne Rouault durant l'AG :

*« Pourrait-on utiliser le serveur Discord pour créer des réunions d'information sur les sujets qui nous concernent ? Personnellement, j'ai trouvé des moyens d'aller mieux et je suis prête à partager mon expérience avec d'autres adhérents. »*

Réponse de Magali Lesure :

*« C'est exactement pour ça que j'ai créé le serveur Discord. Une fois que je vous en ai donné l'accès une fois pour toute (à condition de ne pas quitter le serveur !), vous pouvez vous y donner RDV et venir y discuter avec ou sans moi quand vous voulez.*

*Il est toujours dans mes projets d'y organiser des sessions de rencontres sur les sujets qui nous concernent (Linky, comment se protéger, etc.) Et je ne vois aucun inconvénient à promouvoir une rencontre si vous voulez l'animer. »*

**17H-17H15****Présentation par Claude Fournier du processus de création de CEMAPHORE :**

*« En juin 2022, à l'initiative de l'AME (Association des Malades Environnementaux) et avec l'aide logistique d'AZB (Association Zone Blanche), un petit groupe d'associations a organisé les premières "Assises nationales de l'EHS et de la MCS\*" au domaine de Sagnol, à Gigors-et-Lozeron, dans la Drôme.*

*Cette rencontre historique a permis à presque toutes les associations actives en France de se connaître et de se rapprocher pour essayer d'unir leurs forces. Magali Lesure y représentait Cœurs d'EHS et moi l'AEPOH (Association pour un Espace Protégé des Ondes Hertziennes). C'est comme ça que nous nous sommes rencontrés !*

*Nous avons échangé pendant 3 jours sur les divers contenus et modalités de création d'une fédération française d'associations EHS-MCS capable de porter plus fortement nos revendications et nos actions mais le temps était trop court et les divergences encore trop présentes (maladie vs handicap, etc.) pour créer sur place une véritable fédération.*

*En juin 2023, de nouvelles "Assises" ont été organisées sur le même lieu durant lesquelles j'ai représenté Cœurs d'EHS en l'absence de Magali qui se trouvait en Belgique pour y rencontrer des représentants de l'alliance d'organisations européennes Europeans for Safe Connections, créée en mai 2023 et dont nous sommes membre fondateur.*

*Au cours de ces deuxièmes assises, l'objectif pour les délégués présents était de poursuivre le travail commencé l'année précédente. Comme il était encore trop tôt pour créer une véritable fédération sous la forme d'une association déclarée, nous avons décidé de mettre en route une "association de fait" (non déclarée et dont l'adhésion est gratuite) pour développer les échanges et le travail en commun.*

*Pour cela nous nous sommes mis d'accord sur une manière de fonctionner, notamment avec la mise en place d'un COmité de PILotage (COFIL) et avons choisi le nom "CEMA-Phore" (CEMA pour Champs Électro Magnétiques Artificiels), jeu de mots évoquant les sémaphores qui assurent la vigilance et la sécurité des trains et ceux permettant aux bateaux d'éviter les récifs et de s'orienter pendant les tempêtes.*

*Cœurs d'EHS a donc "adhéré" à CEMA-Phore en tant que membre fondateur et Magali et moi faisons partie du Comité de Pilotage.*

*Dans les mois qui ont suivi, à l'initiative de Xavier Campello, président de l'AME, le COFIL s'est réuni plus d'une dizaine de fois par visioconférence pour cosigner au nom de CEMA-Phore différentes actions que nous avons portées en commun, notamment :*

- Rédaction d'un Rapport d'Orientation Stratégique (ROS) en vue de l'établissement d'une Loi de Santé Environnementale (LSE) en faveur de la reconnaissance de l'EHS-MCS et de la réduction des pollutions électromagnétiques et chimiques ;*
- Recours administratif contre l'ANFR concernant le relèvement du seuil des points « atypiques » de 6 V/m à 9 V/m ;*
- Saisine de la Défenseure des Droits relative à la discrimination dans les lieux publics et de travail en raison de l'exposition de ces lieux aux champs électromagnétiques.*

*En septembre 2025, une réunion du COFIL, organisée en présentiel dans le sud de la Drôme, a de nouveau permis d'avancer sur le projet de création d'une association déclarée. Le principal objectif de cette réunion était d'élaborer une première ébauche de statuts avec pour mission*

*de les faire approuver ensuite par nos associations respectives.*

*Cet hiver, plusieurs réunions par visioconférence ont permis d'affiner et de nous accorder sur leur contenu et sur notre futur logo. Ce processus de création touche à sa fin et, si tout va bien, la fédération CEMA-Phore devrait officiellement voir le jour avant l'été !*

*CEMA-Phore réunit actuellement une dizaine d'associations dont PRIARTEM et Robin des Toits (qui ne font pas actuellement partie du COPIL mais sont associées à toutes les démarches). »*

*\*MCS désigne les personnes atteintes du syndrome de Sensibilité Chimique Multiple (MCS en anglais).*

## **17H15-17H30**

### **Mot de la fin de Magali Lesure**

*« Nous ne sommes pas très nombreux à être présents sur Discord aujourd'hui mais vous avez été plus nombreux que les années précédentes à voter (44 % !!!) et je vous en remercie.*

*Je lancerai en mai la 9<sup>ème</sup> édition de la Journée mondiale de l'Électrosensibilité (le World EHS Day) qui aura lieu, comme tous les ans, le **16 juin** et, avant ça, j'espère trouver le temps de mettre en vente sur notre Boutique solidaire des produits qui nous ont récemment été donnés par des professionnels de la vente en ligne, suite à mon appel aux dons de décembre dernier.*

*J'ai toujours aussi pour objectif de lancer une nouvelle formule de Newsletter mais pour cela il faut que je prenne le temps de regarder des tutos pour comprendre comment paramétrer une application de Newsletter dans OHME, le logiciel administratif utilisé par l'association. Cela ne va pas de soi et jusqu'à présent je n'y suis pas arrivée.*

*Le temps me manque parce que Magali Voyot, notre secrétaire, ne peut actuellement plus nous aider. Elle a dû renoncer à l'électricité... Je me retrouve donc seule à devoir traiter tous les problèmes urgents et toutes vos demandes en même temps. J'essaie de faire de mon mieux en tenant compte de mes propres disponibilités. Je vous demande de faire preuve de patience et d'indulgence à mon égard.*

*On va maintenant clore l'Assemblée Générale. Je vous embrasse et j'espère vous retrouver tous de plus en plus nombreux en visio sur Discord.*

*A bientôt ! »*

Fait à Martinet, le 31 mars 2026

Magali Lesure  
Présidente